

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 avril, à 17 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE-LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE , Sylvie TIRLOY,

Messieurs : Jacques DEREMETZ, Vincent FIORILE, Rachid BECHKER

Etaient absents excusés :

Messieurs : Dominique LEGRAND, Grégory DEKONINCK pouvoir à Sylvie TIRLOY,

Mesdames : Joëlle DARCHICOURT, Coralie VICO pouvoir à Boumediene MIMOUN, Virginie OLIVIER, Michèle GUILBERT, Christine LAURENT

Etaient absents :

Messieurs : Johann GRUSON

Madame : Corinne SCHERPEREEL

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

DOSSIER N°CCAS/R/2025/02/05

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
SEANCE DU 04 AVRIL 2025**

DELIBERATION N°CCAS/R/2025/02/05

OBJET : COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président, rappelle à Mesdames et Messieurs les Administrateurs qu'une première convocation datée du 18 mars 2025, a été transmise aux administrateurs à cette même date, visant à réunir le Conseil d'Administration le lundi 31 mars 2025, soit dans le respect du délai légal, et conformément au règlement intérieur de l'établissement, mais que le quorum n'a pu être atteint à cette date.

Une seconde convocation a par conséquent été transmise à Mesdames et Messieurs les Administrateurs le 1^{er} avril, convoquant l'assemblée délibérante le vendredi 04 avril, sans qu'il soit besoin que le quorum soit atteint pour délibérer valablement.

Monsieur Boumediene MIMOUN Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale informe ses collègues du fait que Monsieur le Receveur Municipal, Trésorier Principal de Saint André, n'a pas manqué de lui transmettre le Compte de Gestion du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024.

Il signale que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Ainsi, le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2024 est de **+ 27 343,15 €** :

- **+ 28 431,96 €** au titre de la section de fonctionnement
- **- 1 088,81** au titre de la section d'investissement.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées, Monsieur le Vice-Président propose donc à ses collègues l'approbation du Compte de Gestion 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APPROUVE PAR 8 VOIX POUR.

Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an
ci-dessus (suivant signatures)



**Le Vice-président,
Boumediene MIMOUN.**

